

Ecrit par Echo du Mardi le 8 mars 2022

Ukraine : deux dispositifs de recensement des logements en Vaucluse



Le préfet de Vaucluse, Bertrand Gaume, informe des dispositifs mis en place par le gouvernement afin de recenser les offres d'hébergement, dispositifs se substituant à la plateforme départementale qui avait été mise en place en urgence.

Personnes morales

Le recensement des offres d'hébergement des personnes morales (collectivités, associations, entreprises, bailleurs sociaux) se fait par le biais du formulaire numérique accessible <u>en cliquant ici</u>.

Ce formulaire est à destination de toutes les personnes morales qui souhaiteraient mettre à disposition des hébergements pour accueillir les ressortissants ukrainiens. Il permettra aux services de l'État de disposer en temps réel des informations sur les offres d'hébergement. Les personnes morales devront remplir ce formulaire permettant leur identification et détaillant les caractéristiques des hébergements pour permettre un appariement dans les meilleures conditions. Ce site n'a pas vocation à être utilisé par



Ecrit par Echo du Mardi le 8 mars 2022

les particuliers (un numéro de SIRET est exigé pour instruire la demande).

Lire aussi : Lillia Lytvynenko : « Je suis fière du peuple ukrainien »

Particuliers

Le recensement des offres d'hébergement des personnes physiques (initiative citoyenne, particuliers) qui souhaitent accompagner des ressortissants ukrainiens est disponible <u>en cliquant ici.</u>

Cette plateforme a vocation à recenser des initiatives d'aide de différentes natures (insertion professionnelle, éducation, rencontres/loisirs), et en particulier les initiatives d'hébergement solidaire. Les particuliers volontaires seront mis en relation à cette fin avec des associations. Cette plateforme recense les partenaires associatifs « de confiance », connus de l'État, dans un contexte où des initiatives de tous ordres pourraient se développer.

L.M.